

Image not found or type unknown



Récupérer un logement en cours de bail

Par **mariotte**, le **10/03/2021** à **06:45**

Bonjour,

J ai une maison louée depuis le 12.11.2020. Est ce que je peux mettre fin au bail prématurément, avec un préavis de 6 mois, pour m y installer avec ma mère de 85 ans qui est en perte autonomie?

Merci.

Par **janus2fr**, le **10/03/2021** à **07:05**

Bonjour,

S'il s'agit d'une location à titre de résidence principale du locataire, vous ne pouvez donner congé à votre locataire qu'à l'échéance de son bail. Si votre maison est louée vide, la durée du bail est de 3 ans (ou plus à vérifier dans le bail) vous ne pourrez donc pas la récupérer avant novembre 2023, sauf si le locataire décide, lui-même, de partir avant.